

LE SPORT UNIVERSEL ILLUSTRÉ



Photo Mairet

DAUMONT ATTELÉE EN POSTE DEVANT LE CHATEAU D'ERMENONVILLE APPARTENANT AU PRINCE RADZWILL.

Chronique

9 janvier

Bien plus utiles, plus intéressantes et plus sérieusement établies que les « figures » de M. Bruce-Lowe, sont les tables de J. P. Frentzel qu'a éditées il y a une dizaine d'années, avec le concours de la Société d'agriculture de Berlin, le lieutenant von Bonin. M. Frentzel avait dirigé pendant un temps assez long le haras royal de Trakehnen, il avait eu l'idée de rechercher les origines en ligne maternelle de toutes les poulinières qui avaient appartenu au haras, jusqu'à la jument mère, et il les avait classées par familles. Mais il avait trop l'expérience des choses de l'élevage pour donner à ces familles un numéro d'ordre destiné à établir leur valeur relative, à laquelle la jument « mère » ne pouvait avoir contribué que pour une part infinitésimale. Il les classait simplement suivant l'âge de la première aïeule dont la date de la naissance était donnée d'une manière précise au stud-book, alors même que cette première aïeule nettement connue n'était pas le « tap-root » de la famille, ainsi que le cas s'en est présenté le plus souvent.

La base adoptée par M. Frentzel était donc sérieuse et solide, et en parcourant la liste, très clairement disposée, des juments d'une même famille, il avait pu faire des remarques intéressantes, propres à lui donner des indications vraiment utiles pour ses croisements. Ce premier travail lui ayant rendu les services qu'il en attendait, il se décida à étendre son classement à toutes les juments inscrites aux seize premiers volumes du stud-book anglais, en numérotant toujours les familles suivant l'âge de leur première aïeule comme la véritable ou présumée jument mère.

Une liste des gagnantes de toutes les grandes épreuves appartenant par leurs mères à chacune de ces familles précède les divers tableaux d'origines où sont inscrits au dessous de leurs noms, les dates des naissances de toutes les juments avec les noms de leurs pères.

Une seconde partie donne par liste alphabétique le classement par étalons de toutes les juments inscrites au stud-book anglais qui ont eu un produit de pur-sang. Enfin, dans la troisième partie, ces mêmes juments sont classées par ordre alphabétique également avec mention de leur date de naissance, de leur origine, du numéro de la famille à laquelle elles appartiennent et de la colonne où elles sont inscrites. Rien n'est par suite plus facile que d'obtenir très rapidement toutes les indications que l'on peut désirer sur les origines maternelles d'une poulinière donnée. L'éleveur, bien documenté, peut alors choisir en toute connaissance de cause ses poulinières ou apprécier les croisements qui leur conviennent le mieux. M. Frentzel, en entreprenant ce travail invraisemblable, n'a pas eu d'autre prétention ; mais autant l'invention de M. Bruce Lowe est utile et presque enfantine, autant l'ouvrage de l'auteur allemand est à tous les titres précieux pour ceux qui s'occupent d'élevage.

Il est, je crois, peu connu en France, où l'on se sert plutôt des tables d'Herman Gooz qui, tout en donnant des renseignements identiques, sont moins claires et beaucoup moins commodes à consulter. L'occasion m'en était offerte, je suis heureux de pouvoir le recommander à nos éleveurs.

Avant d'en finir avec cette question si importante des poulinières et des origines maternelles, il me paraît intéressant de donner, par grandes familles d'étalons, les résultats obtenus par les juments dont les produits ont gagné en 1898 plus de 40.000 francs. Ce classement donnera quelques renseignements sur la valeur que peuvent avoir les filles de tels ou tels étalons et sur les unions qui ont le mieux réussi ; la place dont je dispose ne me permettrait pas de les classer par famille en ligne maternelle d'une manière un peu claire, le nom des chefs de ces familles que je pourrais seul citer, étant beaucoup moins connu, et ne pouvant le plus souvent donner qu'une indication des plus vagues.

Les petites-filles de Touchstone viennent en première ligne avec 693.437 francs répartis comme suit :

NOM ET ORIGINE DE LA POULINIÈRE	POULAIN	PÈRE DU POULAIN	SOMMES GAGNÉES Fr.
Analogy, p. Adventurer	Elf	Upas, Dollar	161.000
Raymonde, p. St-Louis	Railleux	Mirabeau, Gladiator	76.300
Mandarine, Bay Archer	Monfaucon	Grandmaster Harkaway	68.650
A REPORTER			335.950

NOM ET ORIGINE DE LA POULINIÈRE	POULAIN	PÈRE DU POULAIN	SOMMES GAGNÉES Fr.
Métropole, p. Wellingtonia	Monopole II	Bruce Wild Dayrell	66.350
Handkerchief p. Hampton	Confédéré	Little Duck, Wild Dayrell	48.800
Avarice, p. the Miser	Avallon	War Dance Blacklock	48.112
Marcia, p. Marden	Marcel	Adieu Blacklock	42.300
Fée II, p. Paladin	Fenouil	Monarque Gladiator	41.825
Maley, p. Marden	Hersé	Stuart Flageolet	40.100
Total :			693.437

En dehors de Marcia mère de Madagascar qui a gagné 28.000 fr, environ, aucune de ces poulinières n'a eu en 1898 un produit gagnant d'une valeur appréciable ; comme Marcel, Madagascar appartient du côté paternel à la famille de Blacklock.

On remarquera que sur ces neuf juments, quatre sont petites-filles d'Hermit, qui, s'il est peu heureux avec ses descendants mâles, est toujours bien partagé avec ses filles, surtout quand elles sont envoyées à des étalons bien trempés, possédant un influx vital d'une grande puissance comme tous les Blacklock ou une endurance établie, comme les descendants de Gladiator et de Plutus. Il est à noter également que parmi ces neuf poulinières, il ne s'en trouve aucune de la famille de Stockwell dont l'union avec celle de Touchstone a jadis donné tant de remarquables résultats, La suite à huitaine.

**

Tous les éleveurs s'uniront, je pense, à moi pour demander au directeur des Haras de faire établir, pour le supplément au stud-book que publiera son Administration en 1899, l'état par étalons des produits nés en 1898, avec mention du nombre des juments saillies par chacun d'eux pendant la saison précédente. On pourra ainsi se rendre compte d'une manière précise du plus ou moins de qualité reproductrice qu'ils possèdent, ce qu'il a été à peu près impossible de faire jusqu'ici.

Les registres des propriétaires d'étalons qui sont visés annuellement par les directeurs des dépôts, comparés aux déclarations de naissances qui sont également soumises à ces fonctionnaires, permettront d'établir facilement cet état, que donne depuis longtemps le supplément au stud-book anglais publié par M. M. Weatherby. On est en droit de demander à une Administration officielle ce que font de simples particuliers, et je ne vois aucune raison plausible qui empêche de le faire.

S.-F. T.

LES CONCOURS HIPPIQUES BELGES EN 1898

Il a été donné, en 1898, vingt-six journées de concours avec une somme de Fr. 75.665, allouée en prix.

Quatre-vingt-un chevaux ont pris part aux épreuves d'obstacles.

CHEVAUX GAGNANT PLUS DE MILLE FRANCS DANS LES ÉPREUVES D'OBSTACLES

NOMS DES CHEVAUX	PROPRIÉTAIRES	1 ^{er} PRIX	2 ^e PRIX	3 ^e PRIX	PLACES	NON PLAC.	TOTAL DES PRIX
Benton II	Lieut. Haeyeman	6	7	1	5	0	8.802 fr. 50
Grisette.	Lieut. Crokaert	4	1	3	5	5	8.055 »
Laffitte.	Lieut. van de Poele	7	4	1	6	4	7.899 15
Dolly.	Comte d'Havrincourt	1	»	1	1	4	3.125 »
Bistouri.	Kryn	3	2	1	5	11	2.566 66
Extra-Dry.	L' van Langhendonck	2	»	1	1	11	2.500 »
Jack-Scarlet.	Van de Poele	»	1	2	»	3	2.200 »
Figaro.	L' van Langhendonck	1	1	»	5	11	2.040 »
The Monk.	Kryn	»	2	3	1	5	1.835 82
Lusloir.	Sekin	3	2	»	3	6	1.652 50
Neertheless.	Kryn	1	2	3	3	5	1.540 »
Nowaate.	Philippot	2	»	1	5	14	1.443 33
Fétiche.	»	»	»	3	1	12	1.181 66
Benton I.	Lieut. Stinghamrer	2	2	1	1	6	1.025 25

RECORD DU SAUT EN HAUTEUR

En concours hippique : Sunrise, appartenant à et monté par M. Wignolle saute :

1 mètre 77 centimètres au Concours de Bruxelles.

Record Belge du saut en hauteur : The Monk, appartenant à et monté par M. Kryn saute :

1 mètre 87 centimètres.



ENTRÉE DU PARC DE SANDRINGHAM.

L'ÉLEVAGE EN FRANCE & A L'ÉTRANGER

Le Haras Royal de Sandringham

L'Angleterre, ce pays d'élevage par excellence, a toujours eu la bonne fortune de trouver auprès de la famille royale un appui moral et matériel à l'industrie qui assure en grande partie sa prospérité agricole. C'est surtout aux Stuart au roi Charles II en particulier, qu'est due la création de la race pure; puis, la reine Anne et les princes de la maison de Hanovre, ont très heureusement contribué, en s'y intéressant directement, au développement de l'œuvre commencée par leurs prédécesseurs. On sait quel a été au siècle dernier le rôle du duc de Cumberland, l'éleveur d'Herod et d'Eclipse et le fondateur d'Ascot, et celui du prince de Galles — qui fut plus tard George IV — qui gagnait le Derby de 1788 avec Sir Thomas; le duc d'York, son frère, gagnait de son côté à deux reprises la grande épreuve d'Epsom avec prince Leopold en 1816 et Moses en 1822. Son autre frère, le roi Guillaume IV a été l'un des principaux « patrons du turf »; enfin, le prince Albert s'est toujours appliqué à favoriser par tous les moyens en son pouvoir l'industrie chevaline à laquelle il s'intéressait d'une manière toute particulière.

Il est dès lors tout naturel, que, fidèle aux traditions et aux goûts de ses ancêtres, son fils ait toujours aimé tout ce qui touche au cheval. Eprouvant, instinctivement en quelque sorte, un goût naturel pour tous les sports dans ce pays où le sport est si fort en honneur, le turf devait forcément l'attirer d'une manière toute spéciale, et c'est le turf qui devait lui donner l'une des plus profondes jouissances, l'une des plus grandes émotions qu'il ait jamais éprouvées. Chasseur, le prince de Galles a obtenu toutes

les satisfactions auxquelles, avec sa justesse de coup d'œil et son adresse, il pouvait prétendre; yachtsman, il a brillamment figuré dans les régates avec les yachts qu'il commandait lui-même, et là encore, il a réussi autant qu'il le devait souhaiter; mais, jamais dans toute sa carrière, si bien remplie, de sportsman, sa joie n'a été aussi intense, ses sensations n'ont été aussi profondes que lorsqu'un cheval élevé par lui, Persimmon, a gagné sous ses couleurs la grande épreuve classique d'Epsom.

Habitué à toutes les ovations de ce peuple sur lequel il doit régner et dont il sait si bien partager les goûts, ce n'étaient pas ces démonstrations enthousiastes, sympathiques, ces acclamations, cet élan général de loyalisme qui le rendaient si pâle, qui le faisaient presque trembler ce jour-là. Jamais on ne l'avait vu ému à ce point; c'est qu'il éprouvait cette satisfaction, suprême pour un éleveur, pour tout vrai sportsman, de ramener aux balances le gagnant du Derby!

En cette journée inoubliable pour tous ceux qui y ont assisté, où tous ont partagé son émotion, le prince de Galles a certainement reconnu la vérité du vieil adage, qui donne aux luttes du turf le nom de « sport de rois », sans doute parce qu'il n'est pas de plaisirs plus vifs que ceux qu'elles font parfois éprouver.... à la condition qu'on sache en comprendre la véritable portée.

Le domaine de Sandringham que le prince de Galles a acheté il y a une trentaine d'années, comprend, sur une étendue de 14,000 acres, presque toute la partie du Norfolk qui s'étend



LES ÉCURIES DU HARAS DE SANDRINGHAM.

Long de la côte orientale du Wash, entre Wolferton et Heacham. Le château, avec ses dépendances est ainsi que le haras affecté au pur-sang, situé sur un plateau assez élevé au milieu d'un parc magnifique que traversent en tous sens des routes auxquelles les grands arbres des taillis font un long dôme de verdure. Ça et là, d'élégants cottages, recouverts de lierre, où sont installés les services du domaine ; puis, des rangées de maisons, qui ressemblent presque à de petites villas, où sont logés les ouvriers ; enfin, disséminés de divers côtés, de petits villages enclavés dans la propriété, au milieu d'immenses clairières avec les bois ou la mer à l'horizon. De temps à autre on aperçoit au loin, par une éclaircie, la petite ville d'Hunstanton, avec sa plage et les voiles blanches des bateaux de pêche, tandis que la brise apporte du golfe de vivifiantes émanations salines.

Le terrain descend vers la mer en pente assez douce, jusqu'à la ligne du chemin de fer de Lynn à Hunstanton ; au delà deux ou trois kilomètres de prairies et de bruyères qui s'étendent jusqu'à la mer qui les recouvrait autrefois. C'est dans cette partie basse qu'est installé le haras des hackneys dont je parlerai plus tard.

Sur la demande du général Sir Dighton Probyn, sous le contrôle duquel est placée l'administration du domaine, Son Altesse Royale avait bien voulu nous autoriser à visiter son établissement d'élevage. Je tiens tout d'abord à Lui en exprimer toute notre respectueuse gratitude ; j'adresserai également tous mes remerciements au général pour son aimable intervention, ainsi qu'à lord Marcus Beresford, qui a la direction du haras de pur-sang et qui avait donné les instructions nécessaires pour que notre visite fût aussi complète que possible.

Un petit break, attelé de deux chevaux gris de Lippiza, d'un bien joli modèle, nous attendait à la gare de Wolferton ; il nous conduisait tout d'abord au quartier récemment construit pour les juments étrangères, qui est situé à cent cinquante mètres à peine de la station.

L'installation est aussi complète, aussi bien comprise, aussi confortable, je dirais presque aussi luxueuse, que l'éleveur le plus pointilleux pourrait le souhaiter. Dans

les vastes boxes très élevés, destinés à recevoir les juments étrangères qu'on enverra à Persimmon et, plus tard aux autres étalons du haras, sont disposées, dans les encoignures dont tous les angles ont été arrondis, deux auges pour l'avoine et pour l'eau, qui, sans cesse renouvelée, est constamment laissée à la disposition de l'animal qui y est placé ; dans un autre coin, un ratelier à l'anglaise pour le foin. Le sol est en béton coupé par de petites rigoles, et possède toute la rugosité nécessaire pour offrir au pied un appui solide et empêcher la jument de glisser en se relevant ; beaucoup d'air et de lumière et, cela va sans dire, une porte coupée très large, les arrêtes du mur arrondies avec soin, et un rouleau vertical de chaque côté de la sortie. Enfin, sur l'un des côtés, on a ménagé une sorte de judas qui permet de surveiller sans la déranger, la poulinière au moment de la mise bas. Au-delà des bâtiments de vastes paddocks, établis dans des prairies d'excellente qualité, à l'herbe drue et tonique.

Le Prince a tenu à faciliter autant qu'il le pouvait l'accès de son haras aux juments qu'on lui confie ; c'est pour cette raison qu'il a fait construire ces écuries qui sont éloignées de plus de trois kilomètres de son établissement principal. Comme il n'aurait pas été très pratique d'être obligé de les conduire aussi loin à l'étalon, Son Altesse Royale a trouvé plus simple que l'étalon vint à elles, ses propres juments étant relativement beaucoup moins nombreuses. Il a donc fait construire pour Persimmon un pavillon spécial, qui lui sert de résidence de printemps, et qui, tout rapproché qu'il soit des bâtiments des poulinières, est cependant assez isolé pour que le cheval ne puisse être énervé par leur voisinage.

Le boxe, presque carré, a des dimensions peu ordinaires, sept mètres de côté, si j'ai bonne mémoire. Des nattes épaisses sont disposées tout autour, comme dans les boxes des poulinières d'ailleurs, mais elles ont plus de hauteur ; le toit très élevé est tapissé d'une couche de joncs, fixés par des lattes au-dessous des briques, qui empêchent le froid de pénétrer et protègent contre la chaleur ; la disposition des auges est la même que dans les boxes des juments ; au-dessus des nattes, des



DIAMOND JUBILEE, POULAIN BAI NÉ EN 1897, PAR SAINT SIMON ET PERDITA II.

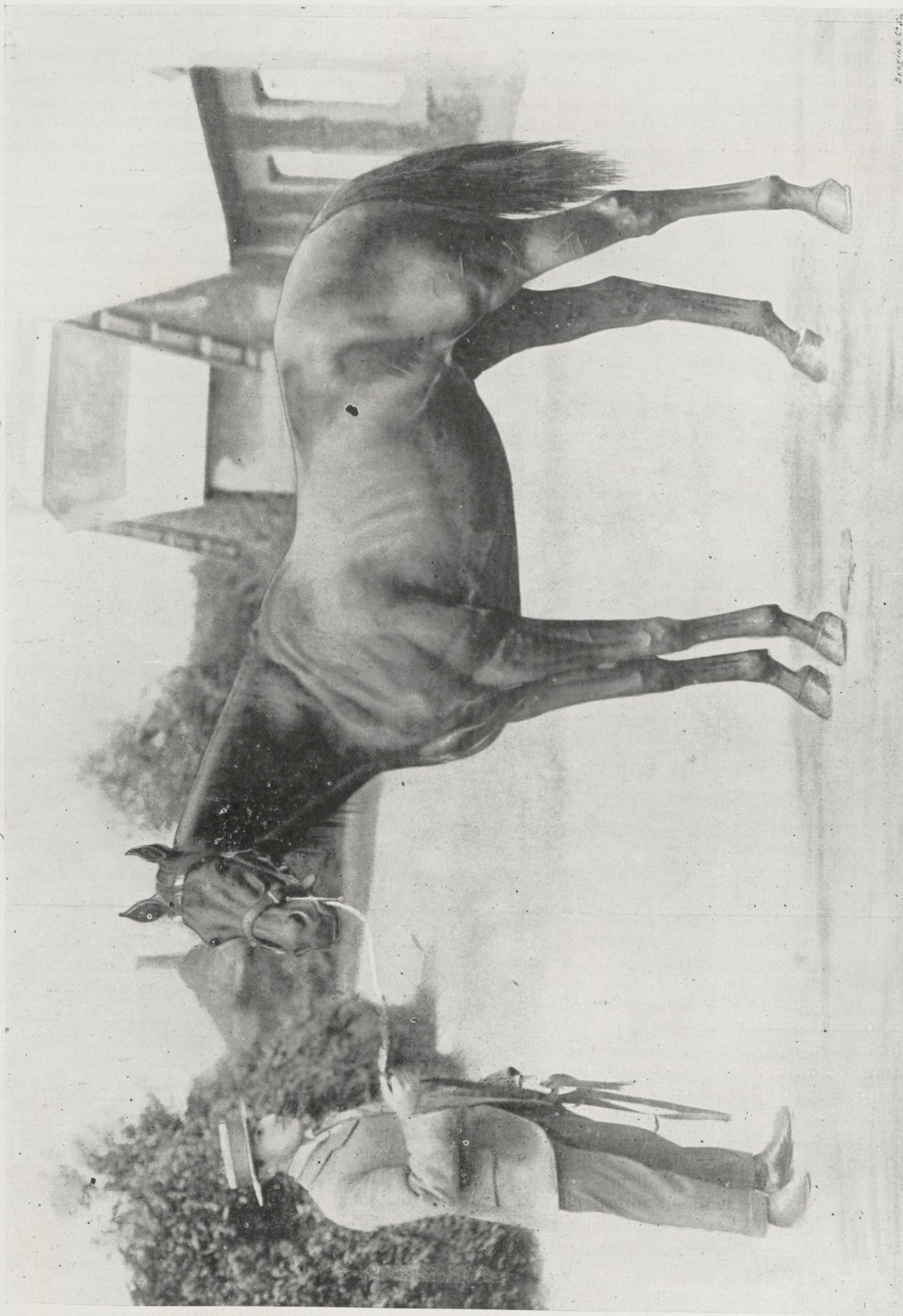


Photo spéciale du S.U.I.

PERSIMMON, ÉTALON BAI, NÉ EN 1893, CHEZ S. A. R. LE PRINCE DE GALLES, PAR

SAINT SIMON (1881)

GALOPIN

Vedette et Flying Duchess p. Flying Dutchman

SAINT ANGELA

King Tom et Adeline par Ion

PERDITA II (1882)

HAMPTON

Lord Clifden et Lady Langden par Kettledrum

HERMIONE

Y. Melbourne et La Belle Hélène par St Albans

briques vernies; des vasistas très larges assurent l'aération; porte large aux arêtes soigneusement arrondies, cela va sans dire. Cette porte donne accès dans une cour assez vaste, où l'étalon peut se promener librement quand il lui plaît; sur un des côtés, à la suite du box, est aménagé un abri, où il peut se réfugier s'il pleut ou si le soleil l'incommode. Afin d'écarter tout risque d'accidents, la traverse qui soutient la toiture de cet abri est, à la sortie, recouverte d'une épaisse bande de caoutchouc, destiné à amortir le choc, si en se cabrant, le cheval s'y cognait la tête; il va sans dire que tous les angles des murs qui entourent la cour, sont arrondis: il n'y a pas une arête vive dans tout ce petit home de Persimmon, qui est un véritable modèle.

*
* *

Un trajet de vingt minutes par les routes ombragées du parc, ravissante promenade par le temps merveilleux dont nous sommes gratifiés, nous conduit au haras du Prince, qui est, comme je l'ai dit, situé sur le plateau, à environ un kilomètre du château. Nous y retrouvons le stud-groom, Edmund Walkers, qui nous avait quittés à Wolferton; naturellement, nous lui

de la largeur, mais, comme chez son père à son âge, les cuisses ne sont pas très descendues; les jarrets sont très forts, les aplombs antérieurs réguliers. Enfin, la tête est très expressive, bien attachée; elle serait parfaite sans les oreilles un peu grandes, qui lui enlèvent un peu de sa distinction et qui rappelle sa parenté avec Melbourne, son aïeul en ligne maternelle.

Persimmon est né en 1893 chez le prince de Galles, pour lequel il gagnait, pour ses débuts, les Coventry stakes du meeting d'Ascot de 1895, où il battait entre autres Meli-Melo et Gulistan dans une action coulante et étendue qui faisait impression. A Goodwood, il enlevait sans même avoir à s'étendre les Richmond stakes sur His Reverence. Une assez longue indisposition obligeait alors son entraîneur à la mettre au repos et ne lui permettait pas de l'amener en condition pour le Middle Park plate où il était facilement battu par Saint Frusquin et par Omladina; la suite devait établir l'inexactitude de cette défaite trop complète que son apparence le jour de la course avait d'ailleurs fait prévoir; on savait qu'il avait encore toussé les jours précédents, et on ne le revoyait plus en public pendant l'automne



SANDRINGHAM HALL.

demandons, pour notre première visite, de nous conduire au box que Persimmon occupe en temps ordinaire.

Le fils de Saint-Simon n'a pas beaucoup changé depuis le mois de juin de l'année dernière (1897), alors qu'il terminait à Sandown park sa carrière de courses, en enlevant les Eclipse stakes dans un galop d'exercice; il faut, du reste, deux ans au moins à un cheval retiré de l'entraînement pour prendre l'apparence d'un étalon, alors surtout qu'il appartient à une famille d'un tempérament aussi nerveux. D'ailleurs, racer ou étalon, Persimmon sera toujours un magnifique animal, plein de sang, important, aux lignes étendues, à la puissante charpente-distingué en même temps, expression presque parfaite de la race pure dans ce qu'elle a de plus complet.

Bai presque zain, — il n'a qu'une petite trace de balzane à l'intérieur du boulet, à la jambe postérieure hors montoir — avec les extrémités d'un beau noir, Persimmon a un peu plus de 1^m65; bien équilibré dans son ensemble, son épaule bien dirigée, a une grande longueur, son rein est d'une ampleur fort rare et admirablement attaché; sa croupe est un peu droite, mais il y a une grande longueur de la pointe de la fesse au jarret, le levier est en particulier très développé, les quartiers ont

Laissé au repos jusqu'au milieu du printemps suivant, il ne se présentait pas dans les Deux Mille Guinées et était tranquillement préparé en vue du Derby où il faisait sa rentrée. On sait avec quel admirable courage il y engagea avec son demi-frère Saint Frusquin une lutte passionnante qui se termina par une courte encolure en sa faveur; j'ai rappelé plus haut l'enthousiasme que provoqua cette victoire, mais je dois ajouter que, au point de vue purement technique, elle n'était pas acceptée sans réserve par une partie de ceux qui y avaient assisté, impression que confirmait sa troisième rencontre avec le poulain de M. L. de Rothschild. Dans les Princess of Wales stakes, cinq semaines après, sur les 1,600 mètres du Bunbury course, où il rendait trois livres à son adversaire, il était nettement battu d'une demi-longueur. La question de suprématie restait donc ouverte, entre eux et elle ne devait jamais être résolue, Saint Frusquin ayant été prématurément retiré de l'entraînement, trois semaines avant le Saint-Léger, où ils étaient appelés à se mesurer de nouveau. Je crois, qu'en fait, les deux chevaux possédaient une qualité égale; comme apparence, j'accorde sans hésitation la préférence à Persimmon.

Le Saint-Léger n'était plus pour le cheval du prince de Galles

qu'une question de santé; il y battait en effet, sans la moindre peine, Labrador, Rampion et quatre autres, et il terminait sa campagne de trois ans par une nouvelle victoire dans les Jockey Club stakes où il laissait derrière lui le gagnant du Derby de l'année précédente, Sir

Visto et Laveno qui avait gagné cette même épreuve en 1895. Cette course clôturait sa campagne de trois ans. Il était, au printemps suivant, entraîné exclusivement en vue du Gold Cup d'Ascot que le Prince regardait comme le couronnement de sa carrière; Winkfields Pride, qui devait si facilement gagner l'automne suivant le prix du Conseil Municipal, Love Wisely le vainqueur du Cup de 1896, Limasol gagnante du Oaks de l'année y figuraient par derrière lui. Il enlevait enfin, avec la même facilité, sur Velasquez, le futur gagnant de la même épreuve en 1898, les Eclipse Stakes où il paraissait pour la dernière fois en public. Il avait, pendant sa carrière de turf, couru neuf fois seulement et gagné en sept victoires 867.150 francs, sans compter les 27.500 francs que lui ont valu ses deux autres courses où il a été placé.

A côté de la porte du box qu'il occupe au haras, et qui plus vaste encore que celui dont j'ai parlé, est installé d'une manière analogue, est scellée une grande plaque de cuivre, encadrée aux couleurs royales, — pourpre, or, et écarlate, — où sont rappelées ses performances, avec la mention de son origine.

Persimmon est le quatrième produit qu'a eu Perdita II (par Hampton et Hermione par Young-Melbourne), qui a donné Derelict et Barracouta avec Barcaldine, puis Florizel II, son propre frère, qui dans un ordre moins relevé a également remporté de forts brillants succès; dans le Goodwood Cup et le Manchester Cup, entre autres, il a, en particulier fait preuve d'une remarquable endurance. On est frappé en examinant le pedigree de Perdita II, de la similitude d'origine qui existe entre elle et Isabel, la mère de Saint Frusquin, qui a été jusqu'ici avec l'étalon de San-



.....D'ÉLÉGANTS COTTAGES, RECOUVERTS DE LIERRE.....

dringham, le meilleur produit mâle qu'a donné Saint Simon.

Cette dernière possède quatre courants de Blacklock dont deux très rapprochés, par Lollypop et Velocipede. Perdita II de son côté en possède cinq, dont deux directs par Volley, propre frère de Velocipede et par Tot-

terina, et deux autres par Stock well et par Rataplan. Il y a en outre entre ces deux poulinières, d'origine immédiate, si différente cependant, plusieurs courants communs, ceux de Lottery et de Melbourne entre autres, mais toutes deux sont surtout in-bred, au degré rationnel par rapport à Blacklock ainsi que l'est de son côté Saint-Simon. Ce sont donc des unions semblables que l'on doit s'appliquer à rechercher.

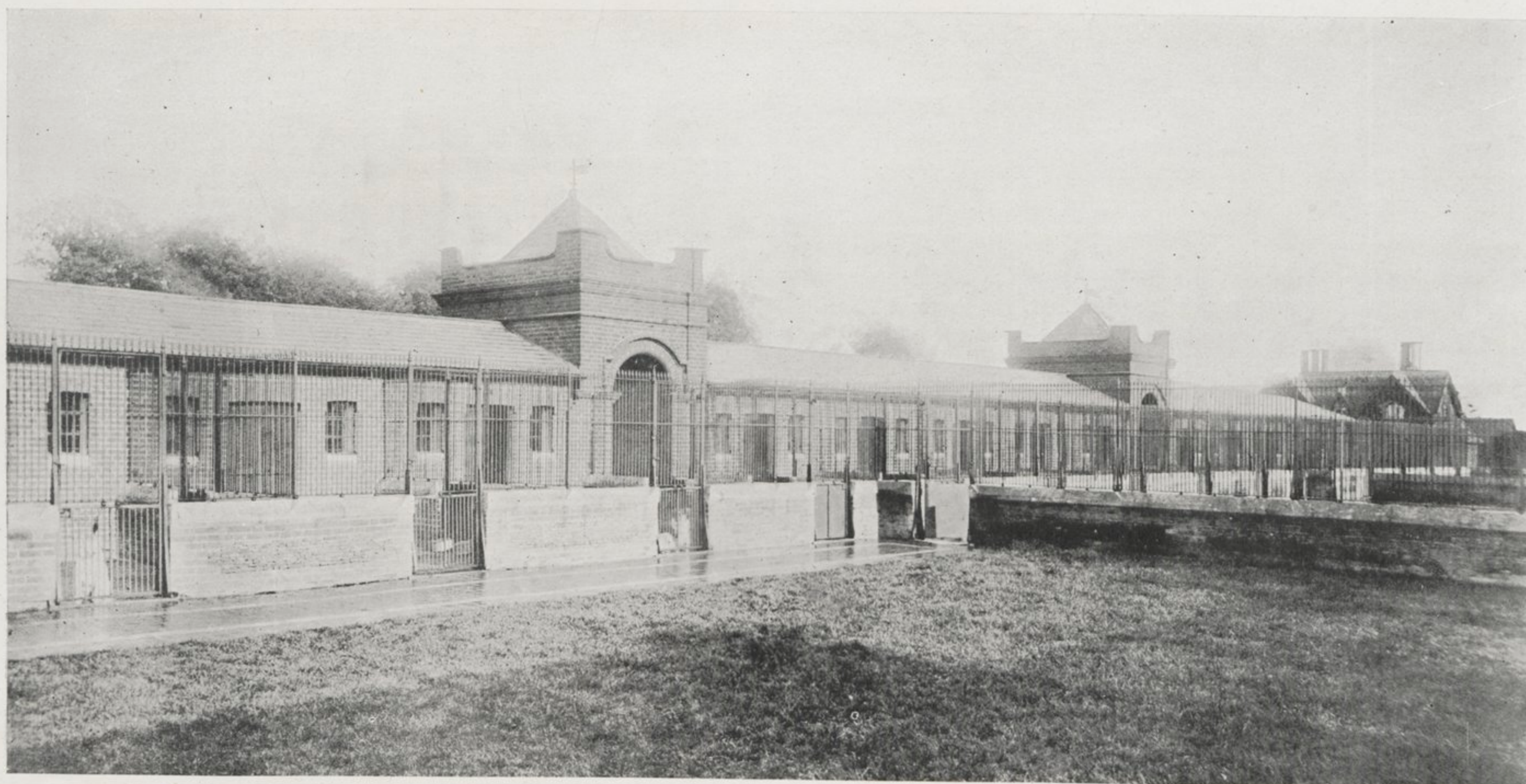
Le stud groom de Sandringham, Edmund Walkers, n'est pas partisan pour les étalons des longues promenades montées, opinion justifiée quand il s'agit d'un cheval du tempérament de Persimmon, qui, sans être précisément aussi nerveux que son père, est loin d'avoir le calme voulu pour pouvoir être monté sans inconvénient. On se contente donc de le faire marcher où trotter en cercle pendant deux heures par jour.

On a, avec raison, limité à vingt-deux le nombre des juments étrangères qui lui ont été données pendant sa première saison, en dehors des sept poulinières du Prince. Inutile d'ajouter que, à 300 guinées (7.875 francs), prix auquel ont été fixées ses saillies, il trouverait trois fois plus de juments qu'il n'en pourrait servir; actuellement, toutes ses inscriptions disponibles sont prises jusqu'en 1901.

Florizel II fait de son côté la monte à raison de 100 guinées (2.625 francs) au Heath-Stud farm à Newmarket, où il est en station; il est trop proche parent de Persimmon pour qu'on puisse le conserver à Sandringham.

S. F. TOUCHSTONE.

(A suivre.)



LE CHENIL DE S. A. R. LA PRINCESSE DE GALLES A SANDRINGHAM.



LE MULET EST UNE TÊTE FORTE.

Le Mulet intime

“UNE RÉHABILITATION”

(Suite.)

COURAGE

Le sang-froid est l'a propos du courage.
(BUFFON)

« Malheureusement pour le mulet, dit Toussenel. (L'Esprit des Bêtes) je cherche et ne trouve pas chez lui cette ardeur des combats, ce courage bouillant qui poétisent, s'ils ne la légitiment pas, la tyrannie de la caste aristocratique... »

« L'étalon généreux, à l'instar du vrai gentilhomme est toujours prêt à voler au secours de la république menacée, le mulet (lisez le bourgeois) aime autant à se faire remplacer dans cette fonction peu attrayante. »

A cela, l'auteur, qui s'est fait le défenseur du mulet répond aussitôt : Cette ardeur des combats, ce courage bouillant qui poétisent etc... sont-ils toujours de mise, étincelant Toussenel ? Ne nous ont-ils pas valu, si l'on en croit l'histoire, les désastres de Crécy, Poitiers et Azincourt ?

Le courage bouillant, l'ardeur des combats sont de belles choses ; l'adresse, le sang-froid, le courage réfléchi en sont de plus belles encore.

Exaltez autant que vous le voudrez les qualités morales du superbe cheval, pour la plus grande gloire et la confusion des détracteurs de ce noble et généreux animal, mais de grâce, que ce ne soit pas aux dépens de mon pacifique mulet.

Envisageons d'ailleurs ce qu'on est convenu d'appeler le « courage » du cheval.

« Aussi intrépide que son maître dit Buffon, le cheval voit le péril et l'affronte. »

Et plus loin : « Docile autant que courageux, il ne se laisse point emporter à son feu, il sait réprimer ses mouvements ; non seulement il fléchit sous la main de celui qui le guide, mais il semble consulter ses désirs, et, obéissant toujours aux impressions qu'il en reçoit, il se précipite, se modère où s'arrête et n'agit que pour y satisfaire. »

Voilà ce qui s'appelle se payer de mots.

Entre les mains de l'homme le cheval n'est ni intrépide, ni courageux au vrai sens de ces mots : c'est tout le contraire d'un brave : c'est un poltron.

Le cheval n'affronte un péril que parce qu'il ne le voit pas ; et que l'homme — qu'il croit tout puissant sur lui — l'oblige à le faire.

Tel est aussi l'avis de Lancosmes-Brèves qui refuse au cheval le courage (valeur).

Le cheval est généreux : voilà ce qu'on peut dire.

Ne confondons pas bravoure et générosité.

Le noble coursier n'est courageux qu'à l'état sauvage là où il vit en troupes, alors il tient vaillamment tête à ses ennemis.

Les chevaux rétifs seuls manifestent du courage puisqu'ils nous résistent et même bientôt nous attaquent (sujets méchants).

Voyez la bizarrerie des mots : en ce cas nous disons que l'animal manque de cœur.

Telle est souvent la logique humaine à l'égard de nos « frères inférieurs ».

Quant au mulet il possède sur le cheval une grosse supériorité, placé en face d'un péril, pour l'éviter il ne se précipite pas dans un autre.

Il ne tombe pas de Charybde en Scylla ; selon Condillac, le vrai courage est une confiance éclairée que rien ne trouble.

Le mulet, qui est un sage, est courageux sans être téméraire. Je parle ici non pas du courage synonyme d'ardeur mais de la fermeté qui fait supporter ou braver le péril et les revers, envisager et mépriser le danger.

Le mulet n'est pas pusillanime.

Fontenelle l'a dit avec raison.

« Le véritable courage est très opposé à la témérité qui n'examine rien. »

Cette vertu, le mulet la possède à un haut degré ; c'est là sa grande supériorité sur le cheval, animal plein d'ardeur mais au fond, timide et poltron.

Le cheval est une tête faible, le mulet est une tête forte.

SOBRIÉTÉ

Ici le mulet réunit l'unanimité des suffrages.

Dans nos colonies personne n'arrive à résoudre comme lui ce grave et difficile problème de chaque expédition : vivre sur le pays.

C'est un frugal.

Cet animal ne connaît pas le péché de gourmandise ; il le laisse au cheval.

Un cheval à jeun ayant de l'avoine à discrétion en mange jusqu'à s'en rompre l'estomac ; tout mulet placé dans les mêmes conditions s'arrête quand il a rassasié sa faim ; il use sans abuser.

L'homme mange, a dit Brillat-Savarin, l'homme d'esprit seul sait manger ; on peut dire en outre : le cheval mange, le mulet seul sait manger.



TRAMWAY, DE BARCELONE.
MULES CONDUITES SANS BRIDES, LES RÊNES S'ATTACHENT DE CHAQUE CÔTÉ À L'ANNEAU LATÉRAL DU CAVEÇON.

Le mulet digère une plus forte proportion de matière sèche alimentaire que le cheval; pratiquement il s'en suit qu'il est économique de choisir l'hybride comme moteur.

Si le mulet se contente souvent d'une nourriture très grossière il n'en faut pas conclure qu'il ne sait pas apprécier les bonnes choses, distinguer le bon et le mauvais foin.

Ici l'auteur narre une bonne histoire qui en donne la preuve péremptoire.

Pour les boissons le mulet est intransigeant. Ne lui en faisons pas un trop gros reproche; le seul liquide qu'il désire et qu'il accepte c'est une belle eau limpide.

Il supporte fort bien la soif et ne veut jamais d'eau trouble ou ayant mauvais goût, sauf dans les cas d'extrême nécessité.

Cette particularité est bien connue des Arabes; ils s'en servent parfois, dans la région des *chotts* pour se renseigner sur la potabilité d'une eau.

Dans cette contrée, comme on le sait, les eaux de puits, de sources, de ruisseaux sont toujours plus ou moins salées, il n'existe point de chimiste pour établir le dosage des sels et faire connaître si une eau peut être prise sans danger.

Ici encore, le mulet sait s'élever à la hauteur des circonstances, c'est lui qui remplit l'office de chimiste.

Là où il boit bêtes et gens peuvent se désaltérer sans crainte.

Le cheval boit : le mulet déguste.

M. Guénon nous montre encore le mulet *hygiéniste* mais ceci nous entraînerait trop loin.

Buffon écrit que « l'âne est fort délicat sur l'eau et ne veut boire que de la plus claire et aux ruisseaux qui lui sont connus; il boit aussi sobrement qu'il mange, et n'enfoncé point du tout son nez dans l'eau par la peur que lui fait, dit-on, l'ombre de ses oreilles. ».

Pure calomnie...

Ce n'est point par peur que le mulet, comme l'âne, boit délicatement du bout des lèvres; c'est tout bonnement pour ne point troubler la limpidité de son eau.

Ne point confondre peur avec prévoyance.

LA VÉRITÉ SUR LES DÉFAUTS DU MULET

EXCÈS DE SOCIABILITÉ
(Mulet qui tient au rang)

Voilà de l'esprit de camaraderie.

Le cheval *tient parfois au rang*; le mulet, lui n'en « *décolle pas* ».

Le mulet *tient toujours au rang*; voilà le fait : cherchons maintenant l'attention.

Si ce « *philosophe* » ne veut pas quitter ses semblables cela prouve simplement que leur société lui plaît mieux que la nôtre.

La sociabilité, qui est considérée comme une vertu dans l'espèce humaine ne saurait, sans injustice être considérée comme un défaut dans la gent *mulassière*.

Soyons donc indulgent envers le mulet qui tient au rang puisque cela part d'un louable sentiment; c'est par esprit de camaraderie.

Et M. Guénon appuie ses dires par plusieurs exemples. Retenons le dernier.

Je connais, dit-il, un mulet du train des équipages (5^e escadron 3^e compagnie), qui pousse jusqu'à la manie cet esprit de camaraderie. Souvent on l'emploie seul, attelé à une voiture légère, pour diverses corvées, celle du pain. entr' autres.



L'ABREUVOIR D'UNE BATTERIE ALPINE
CANAL DE LA ROMANCHE A BOURG D'OISANS (ISÈRE)

Il doit alors stationner dans une cour. Lorsqu'il trouve qu'on le fait « *poser* » trop longtemps, sans attendre la fin du chargement et si le conducteur n'est pas là pour le retenir, il part tout d'un coup dans la direction du quartier.

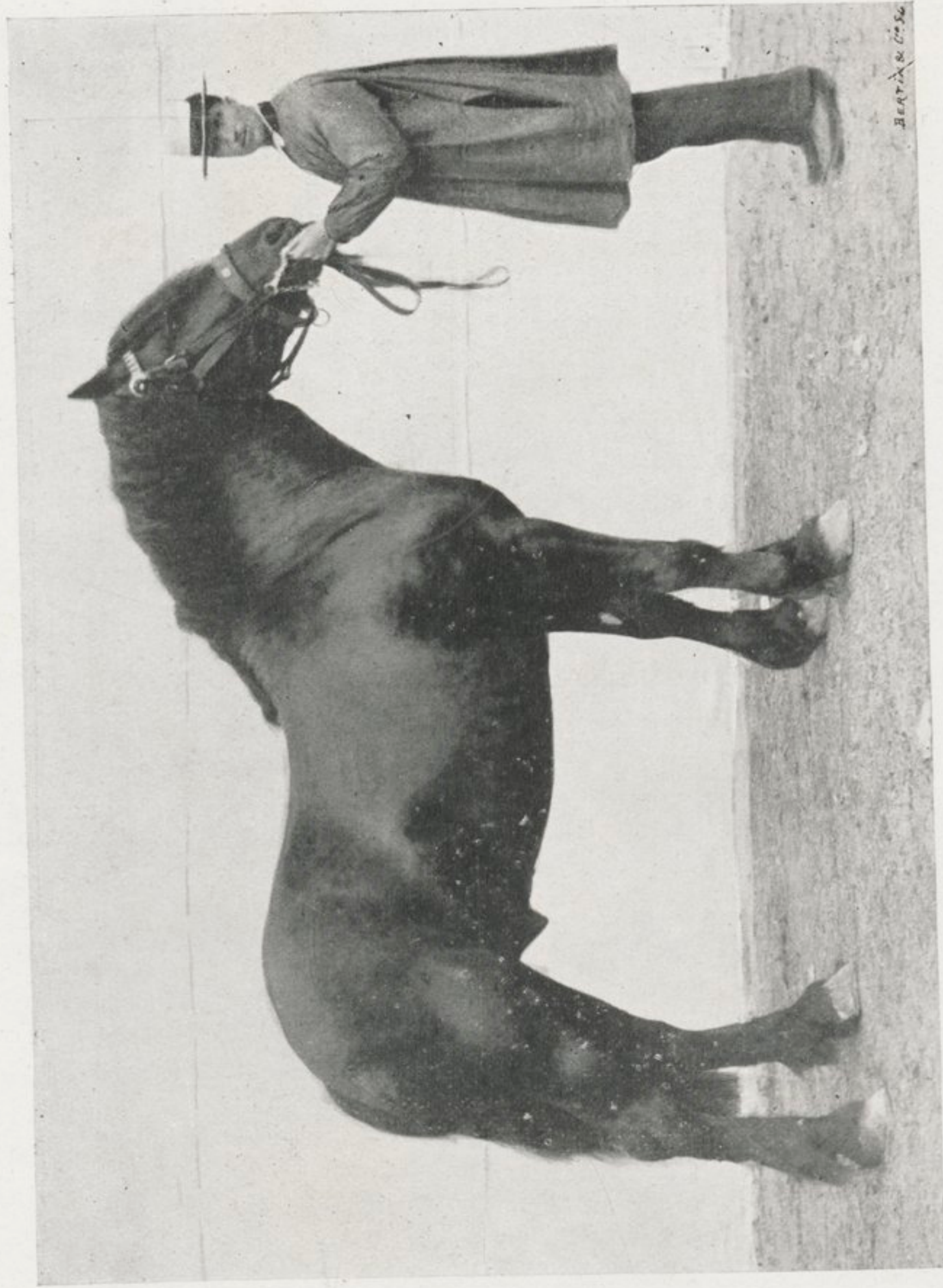
D'abord il prend le trot, puis le galop, semant généreusement tout le long du chemin les pains de munitions.

Il ne s'emballe pas, ce serait imprudent; il est seulement pressé de revoir les camarades et il rentre au plus vite, mais toujours sans accident, en prenant les tournants d'une façon savante.

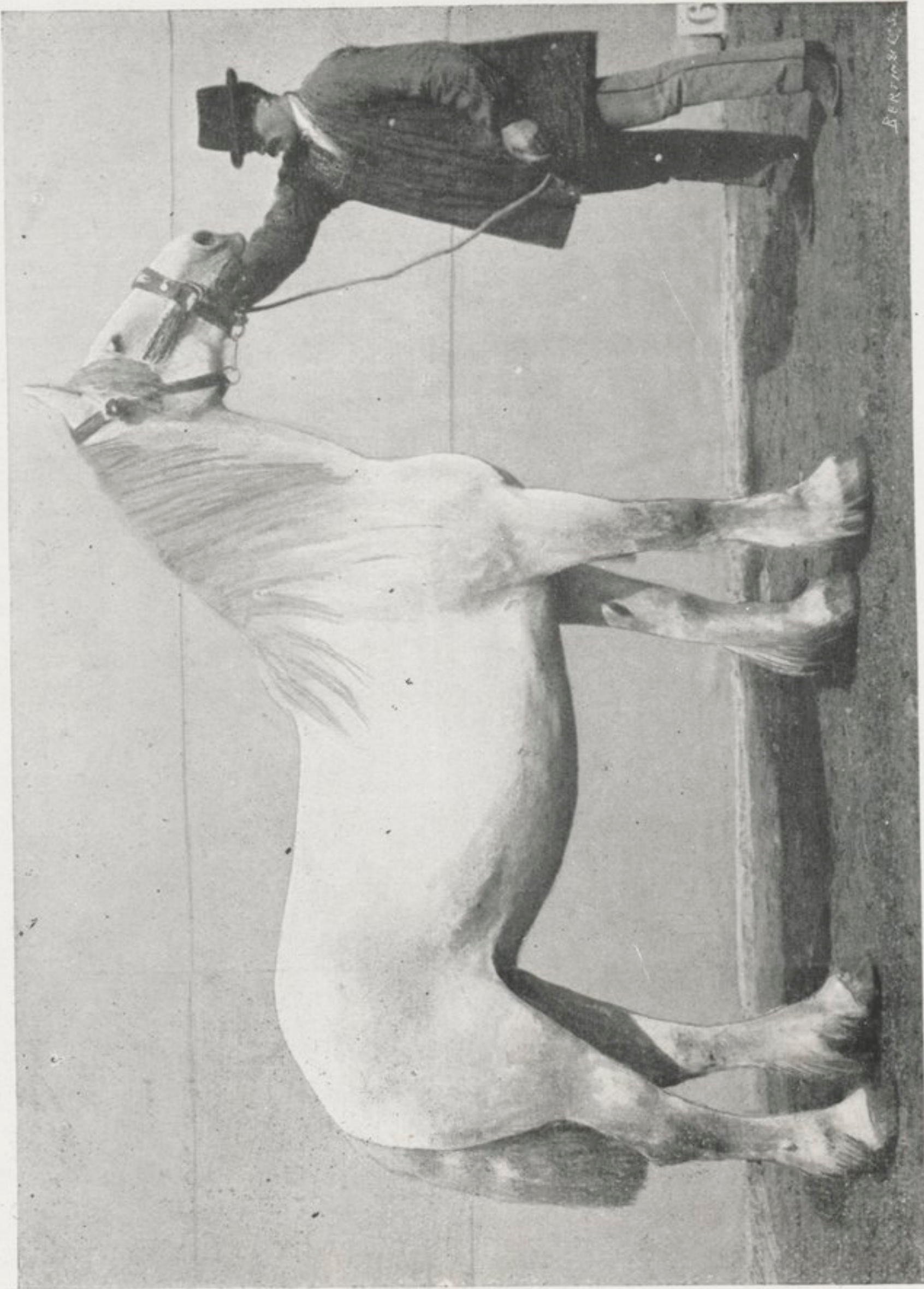
Arrivé près de son écurie il s'arrête, gardant une immobilité



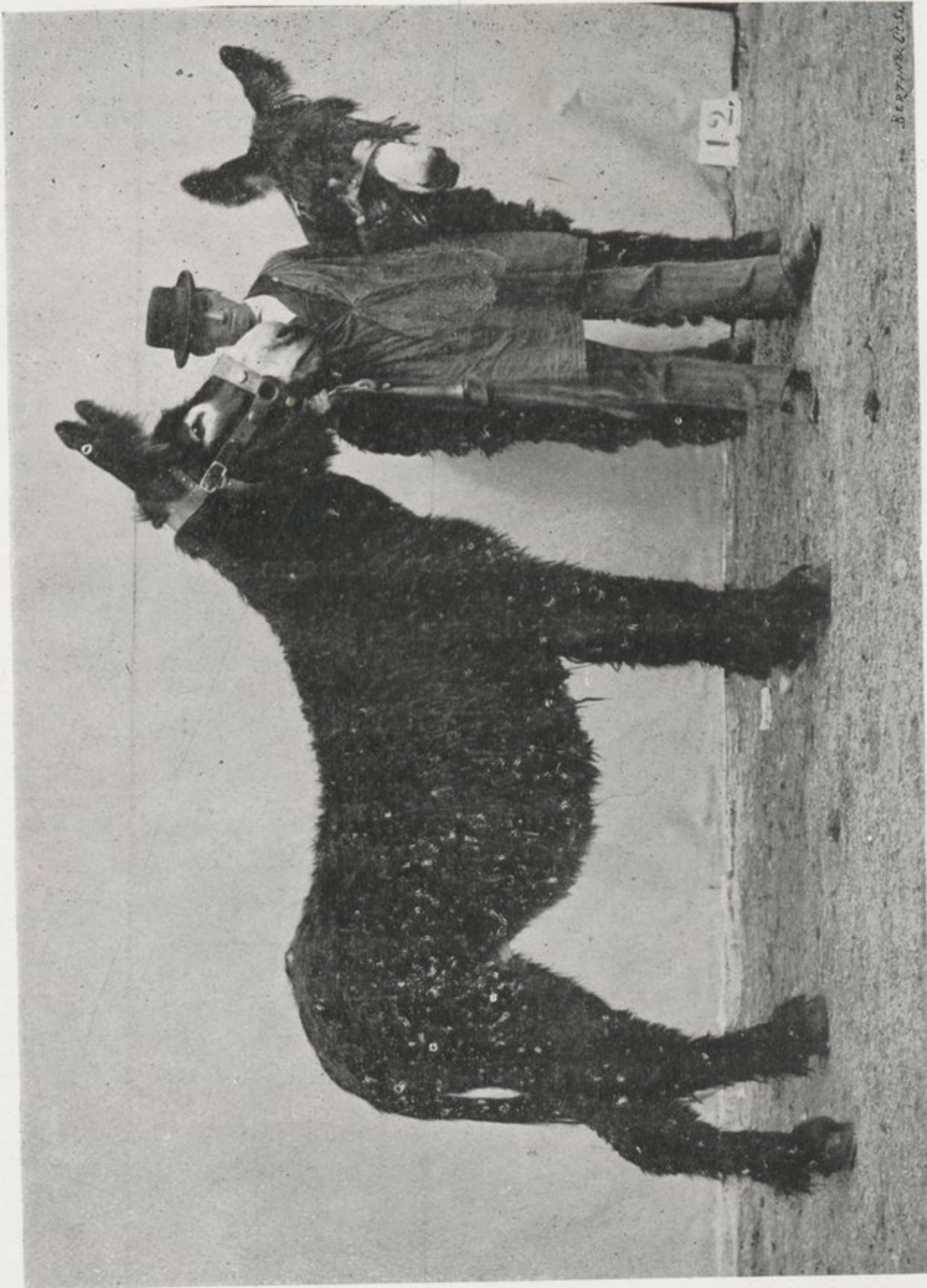
EN MANŒUVRES. — CHEVAUCHÉES ALPINES



COQ, NÉ EN 1888, ÉTALON MULASSIER, 1^m65, 1^{er} PRIX AU CONCOURS DE NIORT
APPARTIENT A M. E. MOREAU, A THORIGNÉ (DEUX-SÈVRES).



POULE VII, JUMENT MULASSIÈRE, 1^m65, NÉE EN 1880, 2^{me} PRIX DES POULINIÈRES
AU CONCOURS DE NIORT, APP. A M. CLUZEAU, A LA CHAPELLE BATON (DEUX-SÈVRES).



JEANNETTE II, NÉE EN 1887, 1^m45, 1^{er} PRIX DES ANESSES AU CONCOURS DE NIORT
APPARTIENT A M. JOULAIN-PROUST, A SAINT-MARTIN-LES-MULLE (DEUX-SÈVRES).



ÉTALON BAUDET DU POITOU.

TYPES DE REPRODUCTEURS (ANES ET CHEVAUX) DE LA RACE MULASSIÈRE.

et attendant qu'on le dételle. Sa physionomie exprime un mécontentement profond dont ces paroles historiques ne peuvent donner qu'une idée affaiblie :

« J'ai failli attendre »

ENTÊTEMENT

Ceux-là seuls qui possèdent une volonté de fer sont capables de grandes choses.

On accuse le mulet d'être souvent entêté.

Est-on bien sûr que son entêtement ne se justifie pas par la maladresse ou l'imprévoyance de son conducteur.

Pourquoi l'a-t-il battu alors qu'il était innocent ?

Pourquoi *s'entête-t-il*, lui homme à ne pas le comprendre ? si c'est le mulet qui doit comprendre, où sera la supériorité ? (Il est vrai que parfois... mais ne disons pas de mal de notre prochain.)

Encore l'homme devrait-il s'estimer heureux que l'animal se

C'est un esprit ferme, une âme droite qui ne sait pas dissimuler ; les âmes droites pâtissent toujours de leur excès de franchise.

Ce n'est pas de l'entêtement qu'il montre c'est une volonté de fer.

Ceux-là seuls qui la possèdent sont capables de grandes choses.

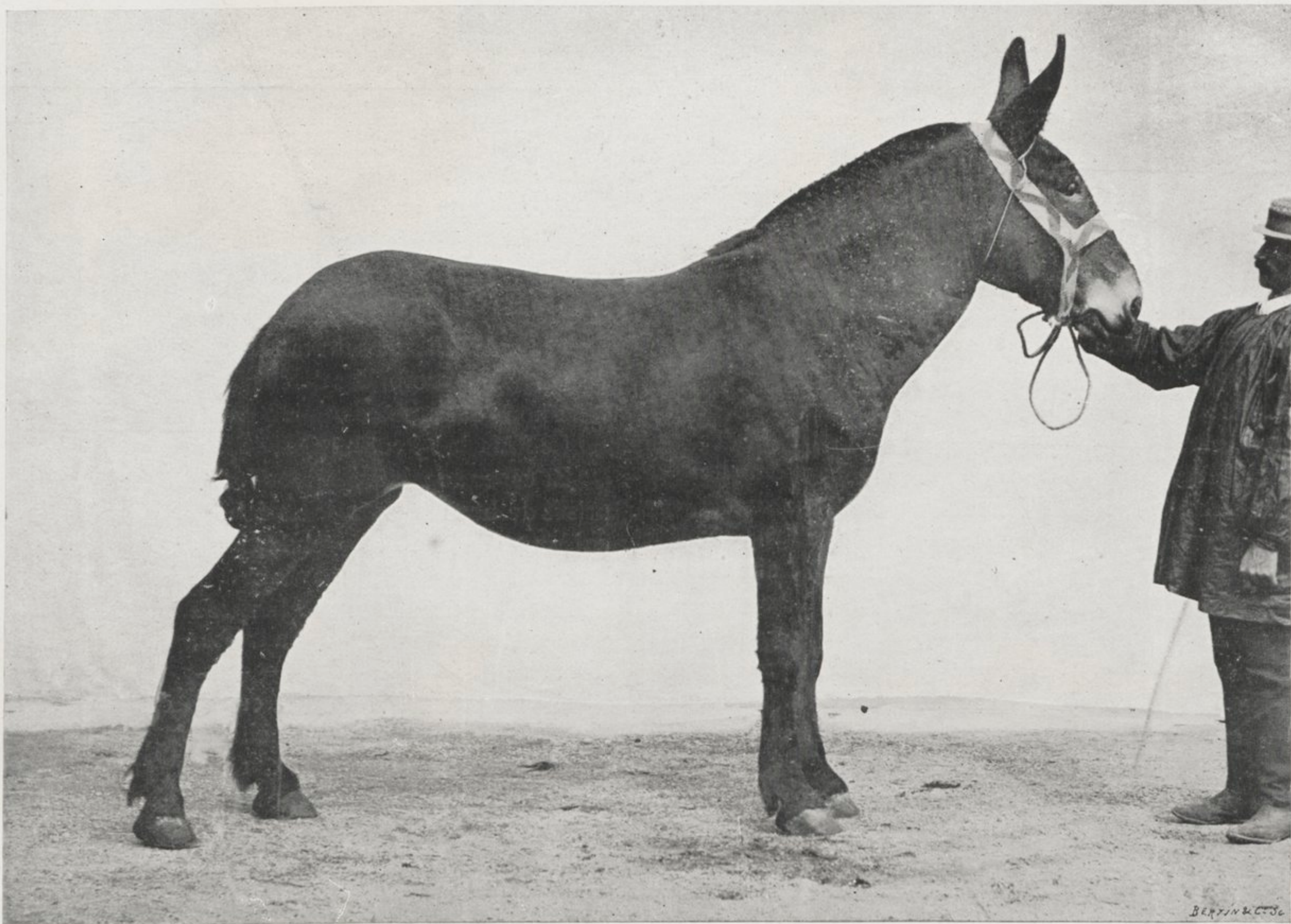
MÉCHANCETÉ

Tel maître, tel mulet.

Quant à l'accusation de méchanceté qu'on lui jette si souvent à la face, voyons sur quoi elle se fonde.

Je pose en principe que si cet animal devient méchant, c'est uniquement par notre faute,

Les mulets sont très sociables ; ils ne se battent jamais entre eux et peuvent rester longtemps ensemble sans être attachés.



CONCOURS RÉGIONAL HIPPIQUE DE NIORT (1890). — MULE APPARTENANT A M. SAGOT DU AIFFRES (DEUX-SÈVRES)
1^{er} PRIX DE LA 4^{me} CATÉGORIE. — MULES ET MULETS DE 4 ANS.

borne souvent à n'opposer que la force d'inertie, au lieu de se défendre comme il en aurait le droit.

Quant à moi, dit l'auteur, j'excuse l'entêtement, l'opiniâtreté du mulet qui, bravant les horions refuse de faire une chose qui lui déplaît, qui est au-dessus de ses forces ou peut-être qu'il ne comprend pas.

En cette occurrence il fait preuve, non seulement de courage mais aussi d'indépendance.

Ame de mulet vaut mieux qu'âme de valet.

« Etant de ces gens-là qui, sur les animaux »
« Se font un chimérique empire, »

beaucoup admettent en principe que tous les êtres de la nature ont été créés pour nous servir. On pardonnera sans doute à l'avisé mulet d'avoir là-dessus un avis un peu différent.

Cet animal a le tort de manifester trop souvent son opinion sur ce point, il a le caractère indépendant. N'oublions pas que c'est une tête forte, il suffit de le regarder pour s'en apercevoir.

Avant d'avoir été maltraités ils ne frappent jamais l'homme

Si l'hybride né pacifique devient plus souvent méchant que le cheval c'est qu'il comprend plus vite que la méchanceté est le meilleur moyen de se débarrasser de l'homme qui le martyrise.

« Mieux vaut passer pour un grincheux que pour un imbécile » se dit-il.

Il use alors du droit de légitime défense.

Cet animal n'est pas méchant
Quand on l'attaque il se défend.

La tactique qu'il déploie pour se défendre révèle bien sa supériorité d'intelligence sur le cheval. Le cheval rue pour ruer, au hasard ; le mulet rue pour atteindre.

Mais le porte-bat n'est méchant envers l'homme que parce que l'homme a été méchant envers lui.

« Tel maître, tel mulet. »

(A suivre.)

Sports Athlétiques

LA LUTTE

Nous ne nous guérirons jamais des enthousiasmes faciles. Nous sommes ainsi faits. Est-ce à dire que nous ne changerons pas ? Espérons que non, et que les nombreuses déceptions que nous devons à notre caractère primesautier, plus exactement à notre emballement de naïfs énervés, nous amèneront petit à petit — il ne faut jamais désespérer de l'avenir — à une manière de penser et d'agir plus pratique, plus rassée.

Certes je ne voudrais pas avoir l'air, même le vague semblant de médire de la lutte. C'est un sport merveilleux, à la condition qu'on le pratique selon les règles de loyauté, de courtoisie et d'élégance que les traditions classiques ont livrées aux adeptes de cette forme de l'exercice musculaire.

Dans un article précédent j'ai dit ce que je pensais de la violence regrettable de Pons. Pons est à la ville un colosse aimable, timide, incapable du mal. En lutte, malgré lui, il s'oublie, se laisse aller et dans sa paresse d'athlète qu'une puissance sert admirablement, il use de violence, il met à contribution ses muscles redoutables, efforts qui lui coûtent moins que de chercher à triompher par la science, la patience et la finesse dans le jeu.

Ceci pour revenir en quelques mots sur l'incident dont a été marquée la finale du Championnat du Monde disputé il y a une quinzaine de jours sur la scène d'un concert parisien. Je parle de la lutte Pytlasinski-Pons.

C'est le fameux coup de la cravate qui a fait tant de bruit, et qui repris par la presse a suggéré à un spirituel commerçant des grands boulevards de lancer la cravate dernier cri, la « cravate Pons ». L'a propos est heureux ; il a fait rire ; c'était le succès assuré. Une seule personne a trouvé la plaisanterie d'un goût douteux, c'est l'exquis M. Le Bargy, le vapoureux sociétaire de la Comédie-Française, la cravate faite homme.

Pour en revenir à nos athlètes :

Avec sa sentimentalité habituelle, presque native, presque atavique, le public qui fut le témoin des luttes auxquelles donna lieu le Championnat du Monde se laissa aller à une indignation facile.

Le sang nous fait peur ; la violence nous effarouche ! Ne



Photo Boisdon.

CEINTURE EN AVANT.

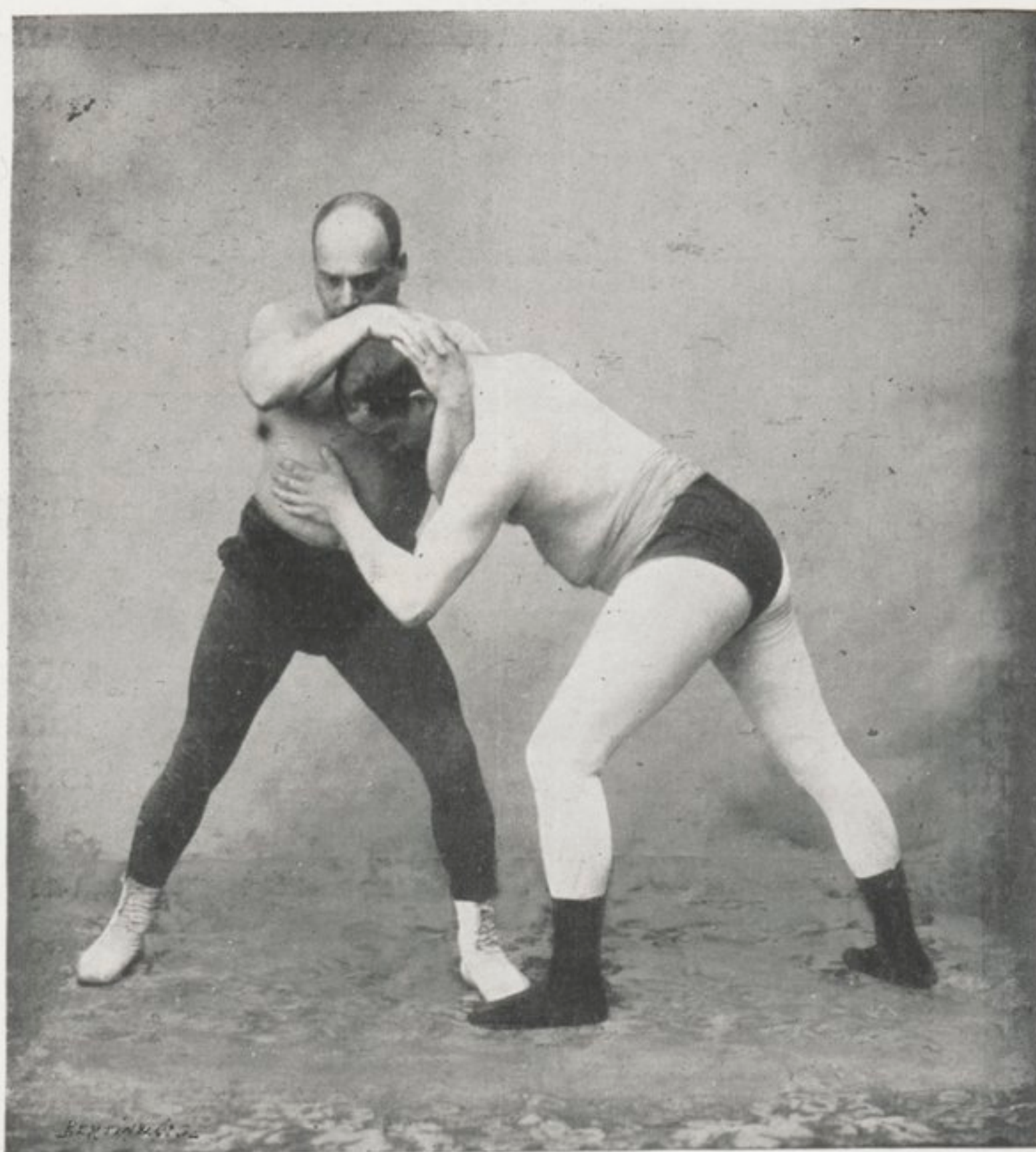


Photo Boisdon.

PRISE DE TÊTE. — LA CRAVATE.

sommes-nous pas de purs intellectuels, nourris d'élégances classiques, esprits délicats qui pensons beaucoup pour les peuples voisins qui agissent tandis que nous nous complaisons en de stériles et profondes discussions dont l'univers doit — pensons-nous dans notre orgueil insondable — faire son utile profit ?

Le muscle ! Pouah ! Quelle horreur !

Et cependant nous allons les voir ces joutes qui mettent aux prises de beaux athlètes, les solides gaillards aux poitrines herculéennes, aux biceps rebondissants, aux muscles saillants, et nous nous passionnons à ces manifestations de force sans accepter, sportsmen sans éducation que nous sommes, les exigences des combats où l'adresse, l'agilité sont opposées à la force.

Il est certain que Pons a eu tort de cravater son adversaire. Je dirai pourquoi tout à l'heure. Mais était-ce une raison pour crier à l'assassin comme l'ont fait nombre de témoins de ce match épique qui avait attiré au Casino de Paris une foule énorme ?

Certes non ! Le coup était critiquable, mais il ne faut pas oublier que les organisateurs, insuffisamment compétents ou insuffisamment conseillés avaient élaborés un règlement incomplet et qui n'interdisait pas, à tort, un coup qui a déchaîné des manifestations furieuses, des polémiques nombreuses, et gâté la finale du Championnat du Monde, épreuve dont l'intérêt avait été considérable, dont les résultats avaient jusqu'alors donné satisfaction aux desiderata sportifs.

Prévoir c'est gouverner, dit-on en politique. Il en est de même dans le domaine des sports. Les organisateurs ont été imprévoyants : voilà la faute.

Mais il n'aurait pas fallu se laisser aller à des indignations exigérées que l'intensité rendit ridicules.

Comme l'a fort bien dit le célèbre professeur de boxe Castérès : des luttes qui mettaient aux prises des athlètes d'une puissance aussi redoutable que Pons, Pytlasinski, Bonelli, Robinet, ne sont pas des jeux d'enfants, et l'on devait s'attendre puisque les luttes étaient sincères, étaient de la *bourre* et non du *chiqué* comme on dit en termes de métier, à des étreintes violentes, voire même brutales.

Quand des gaillards comme Pons et Pytlasinski s'étreignent ça n'est pas une caresse. Les muscles sont forts, terribles. Celui qui a réussi une prise qui peut être pour lui la victoire ne tient pas à la lâcher pour ménager son adversaire et pour



CEINTURE EN ARRIÈRE.

Photo Boisdon.

ne pas froisser les sentiments d'une foule de sentimentaux timides et névrosés.

Dans un coup de lutte — une ceinture arrière faite par Pons à Pytlasinski — Pytlasinski vint butter avec son adversaire dans les barrières du ring. Le nez porta et saigna. Du sang ? Justes cieux ! Oh ma mère, quelle angoisse ! Pytlasinski avait saigné ! En voilà une belle affaire, et puis après ?

Aurait-on voulu que les lutteurs se caressassent avec des houpettes ?

En boxe on en a vu bien d'autres, et nos plus doux assauts de boxe anglaise entre amateurs font couler le sang sans que jamais ceux qui combattent aient songé à se plaindre d'un gnon que d'ailleurs ils recherchaient.

Il n'aurait pas fallu grossir l'incident Pons-Pytlasinski. Il aurait fallu lui laisser ses véritables proportions, et en toute justice l'attribuer à l'insuffisance du règlement qui n'a su fixer ni les concurrents, ni l'arbitre, ni les spectateurs sur les coups permis ou interdits.

Les coups de lutte sont nombreux ; je ne puis les donner tous ici. Je me contenterai d'expliquer ceux que représentent les photographies très nettes faites par l'excellent spécialiste des sports, notre ami M. Boisdon, sportsman émérite, boxeur et escrimeur distingué.

Mais d'abord que je m'explique sur le coup fait par Pons à Pytlasinski, la *cravate* qui n'est qu'une variante du *collier de force*.

Le collier de force ou cravate selon les cas, est un coup interdit en lutte correcte. Qu'on en juge plutôt par ce passage que j'emprunte au code de lutte très remarquable fait par un expert en la matière, Léon Ville.

Le collier de force se fait ainsi :

« Passer le bras autour du cou de l'adversaire ; appuyer la main libre sur l'épaule de l'adversaire, saisir le poignet de la main gauche avec la main du bras qui fait collier et serrer fortement en comprimant la gorge.

« En levant le bras dont la main s'appuie sur l'épaule on fait ainsi levier, ce qui peut provoquer l'étranglement complet. »

Et ajoute Léon Ville :

« Ce coup est défendu dans la lutte ; on ne doit s'en servir que comme défense dans un cas extrême, mais jamais dans un assaut. »

Pons a-t-il fait une cravate ? Pons a-t-il transformé sa cravate en collier de force ? Tout est là. Si c'est un collier de force, que vont dire les compétences d'occasion qu'on très hau-

tement affirmé que le coup rendu célèbre par Pons était autorisé, était classique ?

En vertu du code de lutte, Pons aurait dû être disqualifié si le règlement avait été sagement rédigé, a-t-on dit ? Il ne l'était pas. Il n'y a rien à dire, il n'y a qu'à regretter une insuffisance. Au surplus, la disqualification de Pons n'eût donné satisfaction à personne puisque Pons s'était nettement montré supérieur à Pytlasinski.

Ceci dit je passe à d'autres exercices.

Comment se portent les coups reproduits par les photographies que nous publions ? Voici :

TOUR DE HANCHE EN TÊTE. — Coup très utile. Bien porté, réussit admirablement.

« Tourner vivement le dos à l'adversaire, mais en exécutant le mouvement, passer le bras droit derrière sa tête. Avec la main gauche maintenir son bras droit contre la poitrine, se jeter à terre en donnant un coup de hanche et sans lâcher prise.

LA CEINTURE DE DEVANT. — Se baisser en ceinturant l'adversaire de manière à avoir la poitrine à hauteur de sa ceinture, ce qui permet de lui faire quitter terre.

Faire rapidement, avec le haut du corps, un mouvement de droite à gauche et se jeter à terre sans lâcher la ceinture.

Autant que possible, emprisonner les bras de l'adversaire.

LA CEINTURE DE DERRIÈRE. — Pour porter la ceinture de derrière, se baisser comme pour la ceinture de devant.

Quand l'adversaire est ceinturé et enlevé, le maintenir avec le bras gauche, lui passer le bras droit sous le bras, ramener la main derrière la tête.

Imprimer un mouvement de droite à gauche ; mais en revenant à gauche, lâcher la ceinture et se jeter à terre en maintenant l'adversaire avec le bras droit qui doit rester dans la même position, car l'adversaire, s'il ne tombe pas sur le dos, tombe sur le côté gauche.

Une fois à terre, si l'adversaire est sur le côté, appuyer la main gauche contre l'épaule gauche et appuyer du bras droit.

LA CEINTURE A REBOURS. — Ce coup se porte quand l'adversaire est à genoux et les mains à terre.

Le ceinturer en se plaçant en sens inverse, l'enlever et le charger sur l'épaule, baisser le haut du corps en avant, le faire glisser en le maintenant avec le bras.

Quand la tête touche à terre, se retirer de côté rapidement.

Ce coup se porte aussi quand l'adversaire est debout, mais il faut alors qu'il ait le haut du corps baissé.

Il y a toute une longue série d'autres coups, tels le tour de



TOUR DE HANCHE EN TÊTE.

Photo Boisdon.

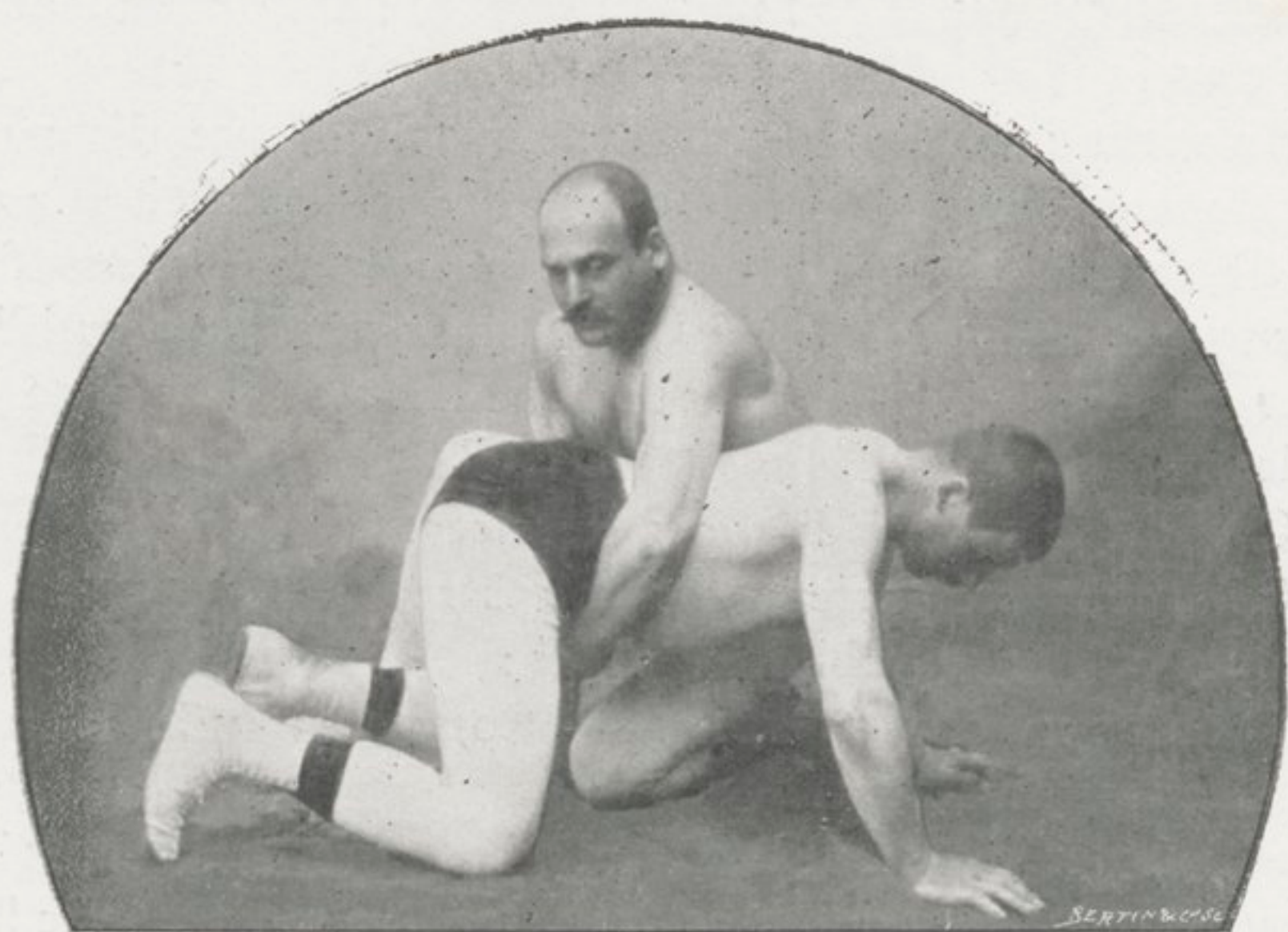


Photo Boisdon.

PRISE DE CEINTURE A REBOURS.

bras, le bras roulé, le collier en dessous, etc., etc., mais... quand la place manque le chroniqueur perd ses droits et lâche la plume.

FRANTZ REICHEL

ÉLEVAGE ET FINANCE

Il n'est pas un seul de nos lecteurs qui puisse se désintéresser de la nouvelle loi de finances proposée par M. Peytral, loi dont l'effet immédiat serait d'obliger les sportsmen à réduire considérablement leur personnel et leur train de vie.

Il faut évidemment chercher l'argent là où il est, mais, tout en s'inclinant devant ce principe, d'autres plumes plus autorisées que la mienne prendront la défense des nombreux intérêts engagés dans la question : les uns feront remarquer avec raison que combattre le luxe au lieu de le favoriser ne concourt pas précisément à la prospérité des affaires et à la richesse du pays; les autres mettront en avant que tous les encouragements donnés aux éleveurs pour améliorer le modèle du cheval de guerre sont peu de chose à côté des bénéfices résultant du commerce du cheval de luxe et que le jour où le cheval de luxe manquera de débouchés, le cheval de guerre manquera de producteurs, etc.

Je laisse à qui de droit l'examen de ces questions d'un ordre supérieur et je viens seulement me faire l'avocat de ceux de mes confrères en Saint Hubert qui s'adonnent à l'amélioration des races canines.

Le terrain sur lequel je désire me placer n'est pas celui de la chasse c'est celui plus important de l'élevage.

On ne peut obtenir de perfectionnement sérieux qu'en possédant plusieurs étalons et plusieurs lices, en faisant naître beaucoup et en se débarrassant peu à peu de tout ce qui s'écarte de l'idéal proposé; comme les chiens se transforment jusqu'à l'âge de dix-huit mois on est forcé d'entretenir de gros effectifs de puppies afin de sélectionner et de réserver pour la reproduction les premiers sujets. L'entretien de ces puppies qui ne rendent aucun service et ne sont la source d'aucun plaisir est une très grosse charge pour l'éleveur, le local, la nourriture, la taxe municipale, les produits pharmaceutiques, tout cela entraîne à des dépenses considérables sans compter celles occasionnées par le personnel : augmenter encore le montant de ces frais c'est décourager les amateurs et porter atteinte à la richesse nationale : Il y aura évidemment toujours des gens riches désireux de posséder de beaux animaux, ils iront les chercher à l'étranger s'ils ne les trouvent plus en France et ils ne les y trouveront plus.

Je ne parle pas des chiens de grand équipage dont l'entretien ne relève que des grandes fortunes, mais je fais surtout allusion

aux chenils des amateurs de petite vénerie ou des amateurs de chiens d'arrêt. Regardez sur le catalogue des Tuileries le nom des exposants et vous serez vite convaincus que nous sommes redevables des améliorations survenues dans les races canines, beaucoup plus aux éleveurs modestes qui se sont consacrés corps et âme à cette tâche, qu'aux princes du porte-monnaie.

A ces éleveurs modestes la loi nouvelle viendrait dire : Vous avez des chiens, donc vous êtes riches ! donc payez ! que pourraient-ils répondre ? sinon : nous ne sommes pas riches, nous ne pouvons payer : nous abandonnons l'élevage ; à moins que conformément aux intentions d'un de nos abonnés ils ne transportent leur chenil en Belgique. Les éleveurs modestes n'ont pas toujours de si gros intérêts qui les rivent au sol natal !

La production des animaux de valeur est une chose si délicate qu'on doit s'efforcer d'aplanir les difficultés pour ceux qui s'y livrent, une loi qui entraverait cette production et nous rendrait tributaires de l'étranger serait incompatible avec toute idée de richesse et de progrès.

M...

DE TOUT UN PEU

Chers lecteurs saluez une idée généreuse qui va obtenir votre haute approbation : M. Harmois directeur du journal *l'Avocat*, vient de prendre l'initiative de la création aux environs de Paris d'un cimetière pour chien. Il existe déjà en Angleterre sous le nom de Dog's Cemetery un lieu d'entassement pour nos fidèles amis à quatre pattes, l'institution n'est donc pas nouvelle, aussi M. Harmois n'a-t-il pas le mérite d'une invention mais il a le mérite tout aussi grand, à mon avis, d'avoir su prendre là où elle existait, une idée utile et d'en poursuivre la réalisation là où le besoin s'en fait sentir. A la campagne un coin de jardin se trouve facilement pour devenir la dernière demeure de Médor ou de Ramette mais à la ville il n'en est pas de même, la rivière ou la poubelle se partagent les cadavres des chiens citadins pour le plus grand dommage de la salubrité publique et souvent la grande tristesse des âmes sensibles qui avaient le droit de faire une distinction entre le corps d'un toutou fidèle et la première charogne venue.

Dans une feuille mensuelle ayant pour titre *Ami des Chiens*, 119, boulevard Voltaire. M. Harmois et M. Jourbeyre développent les arguments les plus probants pour justifier la nécessité d'un cimetière canin qui sera créé par l'initiative privée à l'aide de souscriptions ; je renvoie à cette publication ceux que la question intéresse particulièrement mais je tiens à exprimer mon étonnement de ce que certains de mes confrères aient cru devoir exercer leur verve satyrique sur un projet fort raisonnable.

Il est assez facile de découvrir des côtés ridicules à l'affection parfois exagérée de certaines personnes pour leurs animaux, mais si on descend au fond des choses on délaisse volontiers ces plaisanteries trop aisées, car on s'aperçoit vite que ces animaux par leur gentillesse, leur beauté, leur dévouement savent occuper et embellir l'existence parfois délaissée de leurs propriétaires.

Ne faut-il pas mieux apporter le modeste concours de sa plume à l'idée de M. Harmois et de se faire l'avocat des gens qui savent pleurer la mort d'un bon chien qu'essayer de divertir ceux qui haussent les épaules devant un cadavre en disant : « la mère aux cabots n'est pas crevée ! »

Le mois de décembre a vu l'adjudication des chasses des environs de Paris relevant de l'administration.

M^{me} la duchesse d'Uzès s'est rendue adjudicatrice du droit de chasse à courre dans la forêt de Rambouillet au prix de 12.050 francs.

Quant au droit de chasse à tir, il n'a pas été l'objet d'enchères bien mouvementées, la cause en est aux mises à prix vraiment

trop élevées; le public composé de tout ce que Paris compte de plus sélect dans le monde de la haute chasse, ne s'est pas fait faute de donner des marques de désapprobation à cette manière d'opérer et c'est le Trésor qui en souffrira... Mais qu'importe aux budgétivores ? leur traitement leur en sera-t-il servi un jour plus tard ?

A propos de cette location la question des chiens errants est revenue sur le tapis, l'administration a déclaré s'en désintéresser et laisser aux gardes particuliers le soin de dresser procès-verbal contre les propriétaires des chiens surpris en flagrant délit de chasse.

Cette question est éminemment délicate car elle a quelque parenté avec le problème social : empêcher l'électeur d'aller faire gambader son caniche ou son loulou sous les ombrages de la forêt, sous prétexte que les princes de la finance sont adjudicataires de la chasse, est une mesure qui peut réjouir les nouveaux amis de Jaurès, mais pas les anciens et ils sont le plus grand nombre; d'un autre côté laisser entrer les chiens dans les taillis c'est diminuer d'une façon considérable la valeur locative de la chasse, on ne peut se faire une idée de la quantité de gibier détruite par les chiens maraudeurs, j'ai connu un fox-terrier qui ne manquait pas un lièvre ou un lapin au gîte, quand l'animal était étranglé il en cherchait un autre, il ne se plaisait que dans le carnage, j'ai connu aussi une chienne braque de pays, qui un mois après sa mise bas, s'en allait chaque jour chasser seule et rapportait régulièrement du gibier à ses chiots, cela se passait dans un village dont la chasse était banale et dont le territoire était assez pauvrement peuplé. A côté de ces chiens plus nombreux qu'on ne le pense, il y a le chien débonnaire qui ne chasse pas, mais qui cependant ne se fera pas faute de gober tous les œufs et d'avalier tous les levrauts qu'il pourra rencontrer.

Dans l'état actuel des choses, vu le prix énorme que peut atteindre un lot de quelques hectares seulement, je crois que l'administration en pensant à l'intérêt primordial de notre pauvre Trésor, pourrait bien secouer un peu la poussière démocratique qui couvre son manteau, et s'engager avant les enchères à interdire dans les bois la libre circulation des chiens en dehors des chemins.

Les préfets ne sont-ils pas suffisamment armés pour faire respecter une telle mesure ?

Ils viennent déjà de faire acte d'autorité en fermant prématurément dans certains départements la chasse de certains gibiers, j'avoue que je critiquerais fort cette manière de faire si je n'y voyais non pas un fait isolé mais une tendance de protection, tendance mal comprise en la circonstance, puisqu'elle va

être la cause d'ennuis pour les chasseurs, les agents de l'autorité les compagnies de transports etc., mais enfin, tendance qui aboutira peut-être à faire fermer la chasse le 31 décembre pour toute la France, tendance qui nous conduira (avec un point d'interrogation hélas !) vers des lois plus efficaces ou plutôt plus faciles à appliquer, que celles qui régissent actuellement les choses patronnées par Saint Hubert.

Je reviendrai plus d'une fois sur cette question de protection du gibier mais comme je veux effleurer dans cette chronique les actualités, je ne puis passer sous silence l'apparition du quatrième bulletin semestriel publié par le Pointer-Club. Outre les indications habituelles relatives à la composition des chenils appartenant aux divers membres, il se trouve un projet d'école de dressage pour chiens d'arrêt élaboré par M. Cerfon d'Elbeuf, ce projet est fort intéressant et sera étudié ici même en détail; d'une manière générale il comporte trois points principaux :

1° l'éducation des élèves dresseurs; 2° le dressage des chiens à grande quête; 3° le dressage des chiens à courte quête, des retrievers, etc. Il se termine par un projet de société fondée au capital de 10.000 francs.

A mon avis la chose la plus intéressante de cette étude est qu'elle s'applique non pas à une institution de création problématique mais de création certaine et même rapprochée; ce n'est plus qu'une affaire de quelques mois.

Là non plus nous n'aurons pas le mérite de l'invention puisqu'en Hollande existe déjà l'école de Susteren sous le patronage de la Société néerlandaise Nimrod et de la Société belge Royale Saint-Hubert. Mais je le répète, savoir copier les bon-

nes institutions de nos voisins est œuvre de bon goût et de plagiat.

Espérons que l'année 1899 verra non seulement l'école française de dressage mais aussi la nécropole canine parisienne.

Vous qu'une idée intelligente n'a jamais laissés indifférents envoyez votre souscription à M. Harmois et vous serez bénis de ces âmes simples qui en confiant à la terre les restes d'un toutou, compagnon de leurs joies et de leurs peines répètent avec le poète :

.....
Non les bons chiens n'ont pas de fin
Dieu là haut leur garde un bon gîte
Frais en été, chaud en hiver
Au Paradis des chiens d'élite
Dans la meute de Saint Hubert.

MARF.



QUEEN OF SAINT JAMES (L.O.F. 2313), PAR ROCKET R. ET TORPILLE
Lice du chenil de Fram à M. R. D., membre du Pointer Club

OFFICIERS MINISTÉRIELS

Maison rue de BRUXELLES 30. Cont. 270^m27. Rev. susc. augm. 8,438 f. 40 M. à pr. (Baisse de 140,000 f. à) 110,000. Adj. s. 1 ench., ch. not., 24 janv. 99. M^e R. Lisle, not., 8 bis, r. de l'Echelle.

CALVADOS A vendre MAISON DE MAITRE avec tous communs et dépendances et en **herbe et plantée**. Rev. 7,000 par baux. S'adr. à M^e Flambard, not. Falaise.

2 MONS 1^{er} R. TRUFFAUT, 112. Cce 987^m. Rev. 38,820 f. M. à p. 400,000 f. — 2^e R. PONCELET, 23. Cce 235^m. Rev. 15,670 f. M. à p. 150,000 f. A adj. s. 1 ench. ch. not. Paris, le 7 février 99. M^e Delapalme, not. 15, ch. d'Antin.

FONDS d'HOTEL MEUBLÉ HOTEL WINDSOR connu sous le nom d'

à PARIS, r. de Rivoli, 224 et 226, a adj. ét. PLICQUE, not., 25, r. Croix-des-Petits-Champs, le 31 janv. 1899, 3 h. M. à p. pouv. ét. baiss. 150,000 fr. March. en sus. S'adr. à M. PLANQUE, synd., 9, r. Bertin-Poirée et au not.

Résultats des Principales Courses de la Semaine

Marseille 2 janvier

PRIX DU PARC BORÉLY. — Course de haies handicap 8,000 fr., 3,200 m. Mondovi, ch. b. 6 a., 64 k. par Saint Léon et Médéa, à M. J.-B. Prudhon, 1^{er}; Rameur, p. b. 4 a., 60 k., 2^e; Mirliton II, p. b., 5 4 a., 60 k. 3^e. N. P. Falaise, Amandier, Chrysalide II, Protocole, Derby, Ma Chère, Paco, Prymica, Savoisy, Thémistocle, Troun de l'Air.

Une longueur, deux longueurs.

Marseille 5 janvier

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE. — Steeple-chase 5^e série 4,600 fr., 3,400 m. Saint Vrain, h. al., 5 a., 66 k., par The Bard et Saint-Cécilia à M. G. Ledat 1^{er}; Porcelaine, jt bb., 5 a., 66 k., 2^e; Orville, pche b., 4 a., 62 k., 3^e. N. P. Colombo II, Salcède, Marée, Menil Jean, La Marquise (dérobée), Fusain (dérobé), Rétenissant (dérobé).

Trois longueurs, une demi longueur.

PRIX DU PHARO. — Course de haies handicap 3,000 fr. 2,800 m. Mirliton II, p. b., 4 a., 60 k., par Tantale et Marinière à M. Ph. Sanlaville; Protocole, p. al., 4 a., 60 k., 2^e; Rectitude, jt al., 5 a., 67 k. 1/2, 3^e. N. P. Prymira, Craig Lee, Falaise, Gaulois III, Cabidoulin, Clémentine III, Manou, Fen de Brut, Ma Chère.

Trois longueurs, tête.

Marseille. — 8 janvier.

PRIX MASSILIA. — Grand steeple-chase handicap, 12,000 fr., 4,000 mètres. — Colombo II, h. b., 6 a., 67 k., par Little Duck et Cremona, au baron de Cholet, 1^{er}; Menil Jean, ch. b., 5 a., 63 k., 2^e; Le Dandy, ch. b., 5 a., 64 k., 3^e. N. P. Paco, Gardenia, La Belle Ferronnière, Mun, Rouen, Rectitude (dérobée), Porcelaine et Manon (tombée).

Trois longueurs, encolure.

PRIX DU PRADO. — Course de haies, 2,500 fr., 2,800 mètres. — Thémistocle, p. al., 4 a., 64 k., par Gil Pérès et Thémis, à M. Léglise, 1^{er}; Tron de l'Air, p. b., 4 a., 62 k., 2^e; Fen de Brut, pche bb. 4 a., 62 k., 3^e. N. P. Mirliton, Manon, Chrysalide II, Protocole, Falaise (tombée).

Deux longueurs, encolure.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi 4 janvier.

Le Prix Journu a réuni vingt-six tireurs. M. Eurskine, 9/10, a été placé premier; M. Demonts, 8/10, 2^e, et la 3^e place a été partagée entre MM. Asti et Roberts, 4/5.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Eze, Ker et le comte de Robiano.

Vendredi 6 janvier.

Vingt-sept tireurs ont pris part au prix Curling, gagné par le comte de Voss, 9/9; les 2^e et

3^e places sont partagées entre MM. Duperron et Paccard, 8/9.

Les autres poules sont revenues à MM. Roberts, Galfon, Robinson et Asplen.

SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE

LISTE DES JOCKEYS

Admis à ce jour à monter en 1899 dans les courses dont le programme sera inséré au Bulletin officiel.

Adèle (André-Adrien).
Alcantara (Jean).
Andrews (William).
Aptel (Auguste-Léon-Emile).
Ashman (Joseph).
Ball (James).
Bara (Léopold).
Bartlett (William).
Bates (Frédéric).
Benesse (François).
Bentley (Ernest-Alfred).
Birée (Philibert-Léonor-Raphaël).
Bliss (William-George).
Boirie (Jean).
Bogg (Walter).
Brooks (Arthur).
Brown (Thomas-Philip).
Callaman (Timothy).
Cam (Jacques).
Campbell (James).
Carné ou Kearney (Martin).
Clay (Alfred).
Clay (John).
Collier (John).
Cook (William-Richard-Henry).
Courthiade (Alban).
Cutler (Henry).
Dambielle (Jean-Charles).
Dambielle (Jules-Bernard).
Darras (Louis).
Delolme (Emile-Paul).
Dickinson (Thomas-William).
Dodson (Edward).
Dubosc (Jean-Marcel).
Duffourc (Emile).
Evans (James-Frédéric).
Fordham (Tom-Harry).
Foster (William-Henry).
Frost (Alma).
Froute (Jacques).
Galy (Hector).
Gattino (Henry).
Gibson (John-William).
Gildon (Harry).
Granier (Etienne-Joseph).
Gray (Georges).
Hagger (Alfred).
Harper (Henry-Arthur).
Hart (Samuel).
Head (William).
Hemmings (Jean-Frédéric).
Horn (William).
Hughes (Elias).
Hughes (Hubert-Charles).
Johnson (Albert).
Kennedy (Christopher).
Lalor (William-Henry).
Larbey (André-Jules).
Lavis (Alfred-Charles).
Lawrie (Nicol).
Leauman (Henri).
Mabon-Stone (Joseph).
Maertens (Auguste).
Maidment (Charles).
Monk (Jean-Baptiste-Joseph-Walter).
Morand (Jules).
Morris (Frank).
Newby (Arthur-Thomas).
Newby (Thomas-John).
Nix (Cyrus).
Paige (Albert).

Paillassa (Jean), dit Janty.
Pantall (Eugène).
Pearce (Alfred).
Péré (Léonce-Albert).
Phinn (Smith-Wilfrid-Thomas).
Pin (Joseph-Alphonse).
Potts (Edouard).
Reeves (Claude-Harry).
Reeves (Harry).
Reeves (Thomas-Summer).
Reynolds (Frédéric-William).
Ribes (Joseph).
Rich (Albert-John).
Rigois (Jean-Marie).
Robert (Joseph-Louis-Emile-Rodolphe).
Roberts (Alfred).
Robeson (Albert-John).
Robinson (William).
Ronan (Richard).
Roudigou (Pierre-Edouard).
Rouhette (Louis-Augustin).
Rowland (James).
Rudd (Robert-Henry).
Sawyer (Thomas-Lorne).
Slinger (David-Harry).
Smith (Charles-William).
Stanley (William).
Steed (Walter).
Sughitt (Frédéric-Georges).
Tamin (Pierre).
Taris (Paul).
Tupper (William-Thomas).
Valière (Jean).
Vaus (William-Daniel).
Wadham (Hubert).
Wandelt (Adolph).
Watts (Ernest).
West (John).
Witt (Thomas-Austin).
Wright (Selvister-Rebeck).
Wright (William-Arthur).

SOCIÉTÉ DE SPORT DE FRANCE

COURSES DE COLOMBES

Dates des courses pour 1899 sous réserve de l'approbation de M. le ministre de l'agriculture

Mercredi 22 mars	Mercredi 28 juin
Mercredi 29 mars	Mercredi 5 juillet
Samedi 8 avril	Mercredi 12 juillet
Mercredi 12 avril	Samedi 30 septembre
Mercredi 19 avril	Mercredi 4 octobre
Mercredi 3 mai	Mercredi 11 octobre
Mercredi 10 mai	Mercredi 18 octobre
Mercredi 24 mai	Mercredi 25 octobre
Mercredi 31 mai	Mercredi 14 novembre
Mercredi 14 juin	Mercredi 22 novembre
Mercredi 21 juin	

Sous presse

LA CHRONIQUE ANNUELLE

Des courses au trot en 1898

Petit annuaire de poche relié élégamment contenant les comptes rendus de toutes les courses au trot ayant eu lieu pendant l'année, une liste alphabétique de tous les chevaux qui y ont pris part avec l'indication de leur meilleure vitesse, pedigree, performances, les sommes qu'ils ont gagnées antérieurement, etc.; ainsi que de nombreux renseignements concernant la Société du demi-sang (publication intégrale du règlement des courses au trot), les haras (liste par dépôts de tous les étalons trotteurs), la Société hippique française, etc.

Prix : 5 francs, par la poste 5 fr. 50

En vente : les Chroniques des années 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896 et 1897. — Prix de la collection prise entière avec le volume de 1898 compris, soit neuf volumes : 27 francs, par colis postal, 28 francs.

Le Gérant : P. JEANNIOT.

PARIS. — IMP. MÉNARD ET CHAUFOUR, 8-10, RUE MILTON